

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011 A 18 H 30

1/ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Conformément à la loi du 16.12.2010 réformant les collectivités territoriales, les services de la Préfecture, en concertation avec les élus, ont élaboré le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet de schéma a été transmis aux conseils municipaux qui disposent d'un délai de 3 mois pour donner un avis. Après la phase de consultation, le projet et les délibérations des communes seront à nouveau présentés à la CDCI qui se prononcera sur sa validation dans un délai de 4 mois. Le schéma, éventuellement modifié, sera ensuite arrêté par le Préfet et publié pour devenir exécutoire.

S'appuyant sur des critères liés à la population, la solidarité financière, la cohérence des périmètres et les bassins de vie, le projet de schéma départemental intègre la Commune de Montréal dans la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais.

Le Conseil Municipal relève cependant que la population de Montréal se trouve liée pour de nombreux services publics à la commune de Bram : collège, Trésor Public, gendarmerie ou de Castelnaudary (lycée) l'activité agricole de la commune essentiellement céréalière rapproche également le secteur économique du bassin lauragais.

Dans le cadre du schéma départemental, la commune de Bram est rattachée à la Communauté de Communes du Lauragais. Aussi, le Conseil Municipal propose que la Commune soit intégrée dans l'étude du projet de création de la nouvelle Communauté de Communes du Lauragais.

2/ TARIF DE LA PISCINE

A compter du mois de juin, l'enseignement de la natation est proposé aux enfants du Collège et des écoles primaires de Montréal et Fanjeaux, selon un planning établi sur les horaires scolaires. L'ouverture au public est prévue les mercredi, samedi et dimanche de 14 h 30 à 18 h 30 jusqu'au 1^{er} juillet où les horaires d'ouverture habituels seront mis en place.

Le prix de revient de l'activité scolaire est fixé à 58.00 € l'heure, une facture sera établie pour la participation des élèves du Collège et de l'école élémentaire de Fanjeaux.

2/ EMPLOIS SAISONNIERS

Pour la période du 6 au 30 juin, les postes suivants sont créés :

- entretien de la piscine : 2 adjoints techniques de 2^e classe au 1^{er} échelon à 9 h hebdomadaires
- vestiaires : 1 adjoint technique de 2^e classe au 1^{er} échelon à 12 h hebdomadaires
- régie des recettes : 1 adjoint technique de 2^e classe au 1^{er} échelon à 15 h hebdomadaires.
- 1 maître nageur sur le grade d'éducateur des APS 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon - 35 heures hebdomadaires
- 1 surveillant de baignade au 1^{er} échelon du grade d'éducateur des APS 2^{ème} classe pour 12 h hebdomadaires.

Compte tenu de la charge de travail durant l'été, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe sur 7 h hebdomadaires est ouvert pour la période du 6 juin au 31 août.

3/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les subventions suivantes ont été attribuées à :

- Amicale des Sapeurs Pompiers 2290 €
- Les Lacets Défaits 800 €

- UCAM pour l'organisation d'un week-end « modélisme » : 500 €
- Compagnie La Salvagère pour l'école de théâtre : 1300 €

4/ LOYER DE LA GENDARMERIE

Le bail de location de la gendarmerie est renouvelé pour une durée de neuf ans soit jusqu'au 30 juin 2020, le loyer annuel révisable tous les trois ans est fixé à 55 073.23 €.

5/ JURY CRIMINEL

Madame Eliane Fafur, Messieurs Christophe Bonhoure, Philippe Lefebvre, Jacques Cayrol, Cédric Ligonet, Thierry Paraire ont été proposés pour la liste annuelle du jury criminel.

6/ AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX SUR RESEAU

Des travaux non prévus dans le marché de remplacement des branchements en plomb et renforcement du réseau d'eau se sont avérés nécessaires : comptabilisation des branchements en plus et en moins, branchements aux bornes d'incendie pour 17581.20 € TTC, canalisations à reprendre et pièces spéciales pour 18666.33 € TTC, réfection du réseau AEP de la rue de l'Angle : 6118.74 € TTC.

La commission d'appel d'offres ayant donné un avis favorable au projet d'avenant, le conseil approuve les travaux supplémentaires.

7/ SERVITUDE ERDF

ERDF a construit un poste de transformation de 8 m² sur la parcelle cadastrée section A n° 1247 appartenant à la commune, située au Domaine de Fontcarrel. Afin de régulariser l'occupation de ce terrain, la commune donne son accord à la signature de l'acte authentifiant la servitude.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Travaux à la cantine :

Compte tenu de l'effectif des enfants fréquentant la cantine, un aménagement du local technique et de la cuisine est devenu nécessaire. Un agrandissement de la cantine peut être envisagé sur la cour. L'étude du projet sera engagée.

- Souvenir Français

L'adhésion de la commune à l'association du Souvenir Français est entérinée. Cette association œuvre afin que perdure le devoir de mémoire, elle participe à l'entretien des lieux de mémoire que sont les Monuments aux Morts et également le Mémorial des Réfugiés Espagnols. Une subvention de 100 € a été votée.

- La buvette de la piscine est attribuée au Club Nautique au prix de 50 €.

- Un défibrillateur à l'usage de la population sera placé à la Maison du Tourisme. Dès l'installation de l'appareil offert par la Mutuelle Via Santé, une formation à l'utilisation de l'appareil sera organisée.